

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juillet 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 V. 108 - Vœu relatif à l'étude de l'implantation d'un atelier de réparation de vélo dans le cadre de la réalisation d'un local associatif passage Brûlon.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que se développe en France un réseau de plusieurs ateliers vélo, fédéré par les Ateliers vélo francophones européens, permettant de dynamiser le développement de l'activité d'Atelier vélo coopératif pour répondre aux besoins des cyclistes quotidiens, en recyclant des vélos abandonnés ;

Considérant qu'un atelier vélo et les pratiques cyclables contribuent au développement solidaire d'une société sobre en consommation d'énergie ;

Considérant qu'un atelier vélo a pour objectif d'offrir un service essentiel aux cyclistes, en mettant en œuvre une démarche de recyclage des vélos abandonnés et en créant un réseau de solidarité active, de partage de l'expérience et de participation militante à l'échelle du quartier ;

Considérant qu'un tel projet a été déjà réalisé à Paris : la Cyclofficine, gérée par l'association Vélorution, qui est ouverte rue Pierre Bonnard dans le 20^e, qui connaît un grand succès auprès des habitants de ce secteur ;

Considérant que le réseau associatif local promeut depuis de nombreuses années le déplacement à vélo dans le 12^e arrondissement et à Paris, à travers diverses pratiques et animations ;

Considérant que ces associations ont déjà présenté à la Ville de Paris un projet structuré et documenté portant sur l'implantation d'un atelier de réparation et de maintenance de vélos dans le 12^e arrondissement, fondé sur les valeurs de partage et de coopération, et répondant aux principes suivants : gratuité de l'activité, (une fois à jour de son adhésion à l'association), responsabilité individuelle, partage des savoirs et solidarité ;

Aussi, sur la proposition de M. Christophe NAJDOVSKI et des élu/es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparenté/es,

Emet le vœu :

Que dans la perspective de l'ouverture d'un local associatif passage Brûlon et 10, passage Driancourt, soit étudiée l'affectation de ce local à un usage d'atelier vélo (réparation et maintenance de vélos), répondant aux besoins des habitants du quartier, de façon à favoriser le développement de pratiques cyclables coopératives et solidaires dans le 12^e arrondissement.